



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 11**

Le 30 décembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Excusée : Cécile MAHE (pouvoir à Annie THERET-BIET)

Absent : Philippe CHASSARD.

Secrétaire de séance : Jonathan BERTHOULE.

I. SUBVENTIONS 2021

Le Conseil municipal décide de fixer les subventions de fonctionnement 2021 aux associations comme suit :

- à l'association Bagnols Anim's : 715 €
- au Comité des Fêtes : 2 272 €
- à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 000 €
- au Collège Sancy Artense de La Tour d'Auvergne pour sa classe à horaires aménagés théâtre : 1 000 €.

Unanimité

I. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer les titulaires, stagiaires ou agents contractuels momentanément indisponibles.

Unanimité

II. VERSEMENT DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil municipal décide d'indemniser les heures supplémentaires et/ou complémentaires accomplies par les agents.

Unanimité

III. ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Conseil municipal, afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, décide d'adhérer au CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Unanimité

IV. VIREMENTS DE CREDITS ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessous :

- du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 011 (charges de gestion générale) : 10 000 €.
- du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 012 (charges de personnel) : 3 000 €
- du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 014 (atténuation de produits) : 800 €.

Le Conseil municipal décide de voter des crédits supplémentaires d'un montant de 534 € afin d'amortir les illuminations de Noël acquises en 2020.

Unanimité

V. FIXATION DUREE AMORTISSEMENTS

Le Conseil municipal décide de fixer les durées d'amortissements comme suit :

- 10 ans pour l'acquisition des illuminations de Noël
- 25 ans pour les travaux d'éclairage public et d'alimentation en basse tension.

Unanimité

VI. CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de subventionnement, accordée au titre de la lutte contre la pollution, par le Département du Puy de Dôme, pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites du réseau d'assainissement pour un montant de 40 151.81 €.

Unanimité

VII. CONVENTION RESEAU SAGNES AUVERGNE

Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion au réseau "Sagnes Auvergne" avec le Conservatoire d'espaces naturels qui concerne la parcelle communale cadastrée section YN n° 53 (jardin conservatoire).

Unanimité

VIII. CONVENTION JARDIN CONSERVATOIRE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Monsieur BACH Julien qui se propose d'entretenir le jardin conservatoire gratuitement pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

8 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire BOYER)

IX. QUESTIONS DIVERSES

1/ Centre de loisirs :

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense envisage la création d'un centre de loisirs sur le terrain lui appartenant, à côté de la Résidence des Myosotis. Sur ce thème-là, un accueil sera proposé les mercredis. Pour tous renseignements complémentaires, contacter la Communauté de Communes.

2/ Lotissement et OPHIS :

Le Maire informe le Conseil municipal que des discussions sont en cours avec l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS) pour envisager la construction de maisons individuelles afin de les proposer à la location dans le but de répondre à une demande de locations sur le territoire.

De même, il est envisagé que le bâtiment de l'ancien presbytère et le terrain attenant devienne une Résidence pour personnes âgées.

3/ Vœux de la Municipalité :

Le Maire informe, avec regrets, le Conseil municipal que, suite aux demandes du gouvernement, la traditionnelle cérémonie des vœux, prévue le 09 janvier 2022, est annulée.

INFORMATIONS DIVERSES

ADRESSAGE

Les élus ont commencé à distribuer vos plaques de n° de voies. Ces dernières devront être installées par vos soins. Vous avez la possibilité de la fixer sur votre boîte aux lettres qui doit être située en limite de la voie ouverte à la circulation publique, sur le pilier gauche de votre portail ou sur la façade de votre maison à une hauteur d'environ 1.80 m.

Démarches administratives :

Vous devez prévenir vos correspondants (abonnements, fournisseurs électricité, eau, téléphone, assurances, banques, CAF, CPAM, impôts, la Poste).

Vous pouvez modifier votre adresse en ligne sur www.mon.service-public.fr (vous pourrez vous faire accompagner auprès du service administratif de la commune).

Parlez bien de « modification d'adresse » et non pas de « changement d'adresse » (vous ne déménagez pas...).

Le changement de vos pièces administratives n'est **pas obligatoire** mais possible.

Vous pouvez donc conserver votre carte d'identité, passeport, permis de conduire.

Seule la carte grise de votre véhicule doit être mise à jour : la démarche sera GRATUITE si vous disposez d'une **plaque d'immatriculation récente de type AA-123-ZZ**. Vous devrez simplement apposer une étiquette autocollante.

Si vous disposez d'un ancien modèle, il vous faudra faire une nouvelle carte grise et une nouvelle plaque d'immatriculation chez votre garagiste.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Nouvelles heures d'ouverture à compter du 02 janvier 2022 :

- Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi : de 10 heures à 12 heures 15

- Samedi : de 10 heures à 12 heures.

Madame Valérie BARRES remplacera Madame Cécile BESSET qui rejoint le service administratif de la Mairie.

ELECTIONS

1/ INSCRIPTIONS

Pour l'élection présidentielle, dont le 1^{er} tour se tiendra le 10 avril 2022, il convient de s'inscrire avant le **vendredi 4 mars 2022**.

Les jeunes, qui ont fait leur recensement citoyen à 16 ans, sont inscrits d'office et peuvent venir vérifier leur inscription électorale en Mairie.

2/ PROCURATIONS

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeurera indispensable.

CLIC « SENIOR MONTAGNE »

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la CARSAT et l'ARS.

Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des conférences et des ateliers (activités physiques, réunion d'information sur différents thèmes, bilan de santé,)

Pour tous renseignements, contacter le CLIC au 04.73.65.20.89

Maison des Services de Santé – 107, route du Puy de Dôme - 63820 LAQUEUILLE

Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr

Site internet : www.clicseniormontagne.fr

FINANCES PUBLIQUES

Mise en place d'une nouvelle organisation territoriale des finances publiques à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Impôts des professionnels

Le Service des Impôts des Entreprises de **RIOM** accueille sur rendez-vous les usagers professionnels du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 sur les 2 sites suivants :

- RIOM, 49 Rue de Toulon

- THIERS, Avenue du Bon Repos.

Impôts des particuliers

Le Service des Impôts des Particuliers d'**ISSOIRE** est ouvert au public, 3 Bd Léon Blum, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Les services demeurent accessibles :

- aux usagers professionnels via la messagerie depuis le site impots.gouv.fr par votre espace professionnel.

- aux usagers particuliers via la messagerie depuis le site impots.gouv.fr par votre espace particulier ou au 0 809 401 401.

De plus, afin d'offrir un service de proximité aux usagers, La Direction des Finances Publiques multiplie les points de contacts au travers de permanences hebdomadaires dans les Espaces France Services.

Enfin, pour les usagers qui souhaitent effectuer un paiement en numéraire (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire, la Direction des Finances Publiques a mis en place un dispositif innovant leur permettant d'acquitter leurs impôts, amendes ou factures de produits locaux auprès des buralistes partenaires (<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs "**Les Dômes Pouces**" : mode de garde et offre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis à compter du 2 mars 2022.

Le service accueille les enfants pendant les petites vacances scolaires (hors Noël) et l'été (*du 11 juillet au 31 août 2022 – fermeture la semaine 15 au 19 août inclus*), du lundi au vendredi de 7 h 45 à 18 h 15, sur les sites de Tauves, Nébouzat, Rochefort-Montagne, ainsi que sur le site de Gelles pour la période estivale uniquement. Il inclut le service de restauration et de ramassage des enfants et offre des programmes d'activités variés et adaptés aux enfants.

Nouveau : **dès la rentrée des vacances de février 2022, l'accueil de loisirs sera ouvert les mercredis.**

L'accueil de loisirs fonctionnera les mercredis de 7h45 à 18h15, sur les sites de Tauves et Nébouzat à compter du 2 mars 2022. Les enfants pourront être accueillis à la journée ou à la demi-journée (matin avec repas ou après-midi seul). Comme pour les vacances scolaires, des activités ludiques et éducatives variées et de qualité seront proposées, les repas et goûters seront fournis (en fonction de la formule d'accueil choisie) et les enfants seront encadrés par une équipe d'animation qualifiée. (A noter : le service de ramassage ne sera pas mis en place pour les mercredis).

L'accueil de loisirs, c'est aussi : des stages et activités thématiques pour les 3 – 15 ans, et des séjours avec nuitées pour les 8 – 15 ans.

Contact : acm@domes-sancyartense.fr

CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS – (RAPPEL)

Dans le cadre de la **commémoration du centenaire du monument aux morts**, le Conseil municipal envisage de rentrer en contact avec les descendants, (en ligne directe et indirecte), **des "Poilus" bagnolais** et ceci afin d'organiser une journée de rassemblement à Bagnols de toutes ces personnes au cours de l'été 2022.

A cette occasion une exposition sur le thème de la grande guerre et diverses animations pourraient être proposées si notre consultation suscite un réel intérêt.

La contribution de chaque bagnolais sera la bienvenue en particulier pour rechercher des descendants de nos poilus.